

LES ELEMENTS CALCULES

Dans la colonne des éléments calculés on trouve différentes variables généralement exprimées en occurrence (nombre de fois où l'événement se réalise). Voici le détail de ces rubriques:

Accident du Travail prend en compte le nombre d'occurrence des accidents de travail. -AT

Congés Adoption prend en compte le nombre de jours de congé d'adoption -CA

Congés Décès prend en compte le nombre d'occurrence pour un congé décès -CDEC.A
l'affichage il apparait en EVFAM.

Congés Mariage: Ce compteur prend en compte le nombre de jours de congé mariage -
CMAR. A l'affichage il apparait en EVFAM.

Congés Maternité prend en compte le nombre de jours de congé maternité -CMAT

Congés Naissance prend en compte le nombre de jours de congé naissance -CNAIS. A
l'affichage il apparait en EVFAM.

Congés Parental prend en compte le nombre de jours de congé parental -CPAR

Congés Paternité prend en compte le nombre de jours de congé paternité -CPAT

Congés Payés prend en compte le nombre d'occurrence de congé payés -CP. Une déduction des -RL sera automatiquement faite dans ce compteur.

Congés Présence Parentale prend en compte le nombre d'occurrence de congé de présence parentale -CPP

Congés Pathologique prend en compte le nombre d'occurrence de congé pathologique -
CPTO

Congés Sabbatique prend en compte le nombre d'occurrence de congé sabbatique -CSAB

Congés Sans Soldes prend en compte le nombre de jours de congé sans soldes -CS

Enfant Malade prend en compte le nombre de jours enfant malade -EM

Maladie Thérapeutique prend en compte le nombre d'occurrence de maladie thérapeutique (-MT).Ce composant peut supporter des horaires afin de comporter un maximum d'information. On y note les horaires réellement effectués par le salarié.

Maladie Professionnelle prend en compte le nombre de jours de maladie professionnelle -
MP

Congés Maladie prend en compte le nombre d'occurrence maladie -CM

Dimanches prend en compte le nombre de dimanches travaillés

Ce compteur est alimenté en fonction des dimanches travaillés par le salarié

Jours Fériés prend en compte le nombre de jours fériés travaillés

Ce compteur est alimenté en fonction des jours fériés travaillés par le salarié

Indemnité de nuit prend en compte le nombre de nuits travaillées. Il s'alimente en fonction du nombre de nuits travaillées.

1 Nuit = 1 Point de Nuit.

Heures de Nuit prend en compte les heures travaillées de nuit.

Il est alimenté en fonction des heures faites sur les horaires de nuit. Toute nuit commencée dans le mois en prise en compte sur ce mois. C'est le seul compteur en heures apparaissant dans les éléments calculés.